

base du bien-être et parce que, en tant que produits, on peut déterminer le prix de revient. Ce qu'il faut maintenant comprendre, c'est que l'air, l'eau et le sol doivent être considérés comme ayant une importance économique égale, voire plus grande, en tant qu'éléments fondamentaux de la vie, qui rendent tout le reste possible.

Les organisations reliées à l'ONU ont déjà apporté leur concours dans plusieurs domaines. Dans le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, les Nations Unies nous ont donné une définition de l'objectif humain auquel nous devrions travailler, à savoir « le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre ». Le pacte impose également aux États membres le devoir de prendre des mesures en vue d'assurer « l'amélioration de tous les aspects de l'hygiène du milieu et de l'hygiène industrielle ». Les pays en particulier et la communauté mondiale dans son ensemble doivent s'inquiéter lorsque ces droits sont menacés par la poussée de l'industrialisation et de l'urbanisation. Les gouvernements ont un rôle primordial à jouer, tant individuellement que par la voie d'une collaboration internationale appropriée, où l'ONU peut jouer un rôle important. Ce qui s'est passé dans les régions développées du monde, indépendamment du système économique et social dans lequel elles ont évolué, montre avec évidence les problèmes qui se posent actuellement ou qui vraisemblablement se poseront à tous les pays à mesure que l'ère technologique atteindra une portion toujours plus grande de l'humanité.

La délégation du Canada est convaincue que l'heure est venue pour la communauté mondiale, telle que groupée dans notre organisation, de s'occuper des problèmes du milieu humain. Nous devons le faire avec le souci de l'urgence de la tâche et dans un esprit de collaboration internationale. Nous devons le faire en réalisant que nous avons tous beaucoup à apprendre sur les problèmes du milieu humain, qu'il ne faut pas répéter ailleurs les erreurs commises dans les régions développées, que les pays en voie de développement en particulier ont l'occasion, en employant de nouvelles techniques, de prendre des mesures préventives qui peuvent leur permettre d'éviter quelques-unes des conséquences les plus horribles de l'abus du milieu humain.

### **Mesures de prévention et de contrôle**

L'expérience nous a montré que les mesures de prévention et de contrôle doivent maintenant faire partie intégrante de nos programmes industriels et urbains. Nous croyons que ces mesures devraient également faire partie intégrante des plans de développement des pays en voie de développement, de façon qu'ils puissent s'épargner les frais énormes de la négligence et réaliser des économies que procure une planification de grande portée. En plus de favoriser le bien-être de leurs populations, cette mesure contribuerait également, de façon directe, à leur développement économique en assurant dès le départ, et à beaucoup moins de frais, la préservation du milieu à un degré que les pays développés ne pourront maintenant obtenir qu'en payant un prix très élevé.